





















<u>Photos d'illustration</u> (de bas en haut et de gauche à droite) : Compost mûr ; sacs jaunes de déchets recyclables ; déchetterie de La Haye ; collecte des déchets au plus près du domicile ; guide de tri présentant les nouvelles modalités de collecte ; véhicule de collecte des déchets communautaires ; déchetterie de Créances ; caractérisation des déchets recyclables déposés en sac jaune ; sacs gris d'ordures ménagères ; déchets recyclables en vrac. <u>Source</u> : Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche

Table des matières

I.	I	Indi	icateurs techniques	6
	A.	L	e territoire desservi	6
	:	1.	Présentation de la Communauté de Communes	6
	2	2.	Les compétences de la Communauté de Communes	6
	В.	L	es modalités de collecte sur le territoire	7
	2	1.	Les ordures ménagères et les déchets recyclables	7
	2	2.	Les déchetteries	10
	3	3.	Evolutions prévues de l'organisation de la collecte	12
	C.	В	silan de la collecte des déchets sur le territoire	13
	:	1.	Les ordures ménagères et les déchets recyclables	13
	2	2.	Les déchetteries	14
	D.	L	e traitement des déchets ménagers	15
	:	1.	Les ordures ménagères résiduelles	15
	2	2.	Les déchets recyclables	15
	3	3.	Les déchetteries	17
	4	4.	La valorisation des déchets collectés	17
	Ε.	L	a prévention des déchets	19
	:	1.	Indice de réduction des déchets par rapport à 2010	19
	2	2.	Communication et actions de prévention	19
	3	3.	L'économie circulaire en action sur le territoire	20
	F.	li	mpact environnemental et sanitaire	20
	G.	L	es emplois liés aux déchets	20
	Н.	L	a concertation et la gouvernance	21
	:	1.	Les moyens d'information et de concertation	21
	2	2.	Suivi des réclamations et évolutions	21
II.	ı	Les	indicateurs financiers	22
	A.	C	Coût et financement global du service	22
	2	1.	Le montant annuel global des dépenses liées aux investissements et au fonctionnement d	ub
	9	serv	vice	
	2	2.	Le coût aidé du service public	23
	В.	Ν	Montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises	24
Ш		S	chéma-bilan	25

Tables de illustrations

Figure 1 : Carte du territoire de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche divisée en
trois secteurs liés aux anciennes Communautés de Communes (La Haye, Lessay et Périers) 6
Figure 2 : Vue aérienne de la déchetterie communautaire de La Haye. Y sont visibles les 9 quais où sont
positionnées 9 bennes de 20 à 30m³, le local ouvert pour DEEE et DDS (toit gris à droite), le local fermé
pour DDS (toit blanc à droite), le bureau du gardien de déchetterie (toit bleuté en haut à droite) et la
benne d'amiante de 15m3 (en bas à droite)
Figure 3 : Tonnages collectés d'ordures ménagères et de déchets recyclables entre 2017 et 2020 sur le territoire de la Communauté de Communes
Figure 4 : Répartition du tonnage sortant des différents matériaux triés en 2020 (Tonne)
Figure 5 : Répartition des matières valorisées par rapport au tonnage total collecté sur les déchetteries
communautaires de La Haye et de Lessay. Sont représentés en orange les déchets valorisés pour leur
énergétiquement (Bois : 644 T ; Tontes : 400 T), en violet, les déchets dont la matière est valorisée
(Cartons: 189 T; Ferrailles: 419 T; Déchets verts: 1541 T; Gravats inertes: 1 300 T) et en marron, les
déchets non valorisés. Le mobilier (261 T) est représenté en rouge du fait de sa valorisation matière et
énergétique suivant le matériau et les pièces
Figure 6 : Soleil montrant le devenir des déchets collectés sur les secteurs de La Haye et de Lessay.
Ainsi, on peut noter la valorisation matière majoritaire (5 187 T de déchets verts, gravats inertes, verre,
collecte sélective, ferrailles, cartons) puis la valorisation énergétique (1 324 T de, bois, tontes et refus
de tri), le mélange des deux par le mobilier et les ordures ménagères (2 909 T) et enfin, la part de
déchets non valorisés (1 595 T, soit 14 % du total collecté)
Table 4 Calculate de calle de la companya de la la la companya de
Tableau 1 : Calendrier de collecte des communes des secteurs de La Haye et Lessay. La période estivale
s'étend du 15 juin au 13 septembre 2020
Tableau 2 : Temps et kilomètres parcourus pour la collecte des ordures ménagères et des déchets
recyclables (hors verre) sur les secteurs de La Haye et de Lessay
Tableau 3 : Calendrier de collecte des communes des secteurs de Périers
Tableau 4 : Dotation en conteneurs à emballages, à papiers et à verre sur le secteur de Périers 9
Tableau 5 : Tarifs des dépôts en déchetterie définis selon la délibération DEL20180705-192 10
Tableau 6 : Horaires d'ouverture de la déchetterie communautaire de La Haye située Zone Industrielle
de la Canurie à La Haye10
Tableau 7 : Horaires d'ouverture de la déchetterie communautaire de Créances située sur le Parc
d'Activités de la Côte Ouest à Créances
Tableau 8 : Horaires d'ouverture de la déchetterie de Périers située sur la Zone Industrielle Route de
Carentan à Périers et gérée par le Syndicat Mixte du Point Fort (SMPF)12
Tableau 9 : Evolution des tonnages collectés totaux (Tonne) sur le territoire de la Communauté de
Communes, tous secteurs confondus
Tableau 10 : Tonnages collectés (Tonnes) dans les déchetteries communautaires de La Haye et de
Créances et la déchetterie de Périers en 2020
Tableau 11 : Répartition du gisement traité au centre de tri Kerval Généris suivant le matériau trié
sortant
Tableau 12 : La valorisation matière de la collecte sélective (emballages, papiers et verre) sur les
secteurs de La Haye et de Lessay. Les « Tonnages expédiés chez les repreneurs » correspondent aux
déchets recyclables collectés en sac jaune, triés par matériau puis mis en balle, ou collectés en point
d'apport volontaire puis triés pour le verre, et expédiés chez les repreneurs et recycleurs indiqués afin
d'intégrer les circuits de recyclage
Tableau 13 : Tonnages valorisés dans les déchetteries communautaires de La Haye et de Lessay 18
Tableau 15. Tolliages valorises dans les déclietleries collinidatalles de la haye et de lessay 18

Tableau 14 : Evolution de l'indice de réduction des déchets par rapport à 2010	19
Tableau 15 : Répartition des postes liés au service de collecte et de traitement des déchets	21
Tableau 16 : Sollicitations totales enregistrées en 2020 par le service Déchets	22
Tableau 17 : Présentation des dépenses et des recettes de fonctionnement liées à la collecte e	t au
traitement des déchets	23
Tableau 18 : Présentation des principales dépenses et recettes d'investissements liées aux déchet	s en
2020	23
Tableau 19 : Coût aidé du service public	24
Tableau 20 : Principales prestations rémunérées (€ TTC) liées à la collecte et au traitement des déc	hets
en 2020	25

I. Indicateurs techniques

A. Le territoire desservi

1. Présentation de la Communauté de Communes

La Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche (COCM) est issue de la fusion en 2017 de trois anciennes Communautés de Communes du centre Manche (La Haye du Puits, Canton de Lessay et Sèves-Taute). Sur l'ensemble de son territoire, soit près de 500 km², la COCM abrite 21 968 habitants et regroupe 30 communes sur un territoire mixte à dominante rurale (Figure 1). Bordées de havres et de marais, les communes littorales sont bercées d'une forte activité touristique en été. Les communes rurales, plus en retrait dans les terres, sont dominées par les activités maraîchère et agricole. Trois communes, chacune centrale aux anciens territoires communautaires, La Haye, Lessay et Périers, se distinguent par une population plus dense dans les bourgs commerçants et les quartiers résidentiels à proximité immédiate.

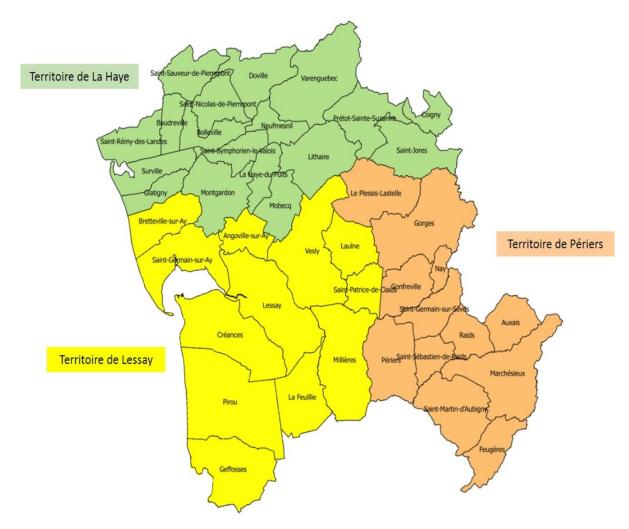


Figure 1 : Carte du territoire de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche divisée en trois secteurs liés aux anciennes Communautés de Communes (La Haye, Lessay et Périers)

2. Les compétences de la Communauté de Communes

Sur les secteurs de La Haye et de Lessay, la COCM possède la compétence « Collecte et traitement des ordures ménagères », c'est-à-dire qu'elle réalise, ou délègue à des prestataires le ramassage et le traitement ultérieur des déchets ménagers non recyclables, des déchets recyclables et des déchets collectés en déchetterie.

Sur le secteur de Périers (12 communes), l'adhésion de l'ancienne Communauté de Communes au Syndicat Mixte du Point Fort (SMPF) a induit le transfert de la compétence « Collecte et traitement des déchets recyclables » et « Traitement des ordures ménagères » à ce dernier ; la COCM exerçant seulement la compétence de « Collecte des ordures ménagères ».

B. Les modalités de collecte sur le territoire

1. Les ordures ménagères et les déchets recyclables

Sur les secteurs de La Haye et de Lessay, la Communauté de Communes possède la compétence « Collecte et traitement des ordures ménagères ». Jusqu'en 2019, les modalités de collecte différaient suivant l'ancien découpage territorial : collecte en porte-à-porte (PAP) des corps creux et des corps plats séparés sur le secteur de La Haye, Point d'Apport Volontaire (PAV) monoflux sur le secteur de Lessay et collecte en PAV et en deux flux, Emballages et Papiers, sur le secteur de Périers. La Communauté de Communes s'était cependant engagée dans une réflexion d'harmonisation des schémas de collecte sur son territoire. En parallèle, le contexte réglementaire, notamment l'augmentation programmée de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) passant de 17 € la tonne en 2019 à 65 € la tonne en 2025, impacte fortement les coûts de traitement des déchets. Après étude de différents scénarios, les élus communautaires ont ainsi choisi de mettre en place dès le 1er janvier 2020 de nouvelles modalités de collecte sur le territoire afin de faciliter le tri et de stabiliser les coûts liés aux déchets.

Les secteurs de La Haye et de Lessay

Sur les secteurs de La Haye et de Lessay, ces nouvelles modalités se sont traduites par une adaptation des fréquences de collecte (*Tableau 1*), la collecte des ordures ménagères en sac gris transparent et la collecte des déchets recyclables, en monoflux et en extension des consignes de tri, en sac jaune et ce, au plus près des habitations. Ainsi, 16 394 habitants bénéficient depuis le 1^{er} janvier 2020 d'une collecte en porte-à-porte pour les ordures ménagères et les déchets recyclables et de modalités de collecte harmonisées sur ces deux secteurs. Les déchets assimilés aux ordures ménagères et les déchets recyclables des professionnels, hors professionnels en contrat total avec un prestataire privé, sont également collectés par ce service, sans limite de volume ou de tonnage. Sur demande, les professionnels, certains établissements recevant du public (ERP) et ateliers communaux bénéficient d'une collecte supplémentaire et sont donc collectés d'une à deux fois par semaine suivant leur commune d'implantation.

Tableau 1 : Calendrier de collecte des communes des secteurs de La Haye et Lessay. La période estivale s'étend du 15 juin au 13 septembre 2020.

	COMMUNE	COLLECTE DES ORDURES MENAGERES	COLLECTE DES DECHETS RECYCLABLES (HORS VERRE)	
	Doville	Mercredi impair	Mercredi impair	
Æ	La Haye (Baudreville, Bolleville, Glatigny, Saint Rémy des Lances, Surville)	Mardi	Mardi	
DE LA HAYE	La Haye (La Haye du Puits, Mobecq, Montgardon, Saint Symphorien le Valois)	Vendredi	Vendredi	
SECTEUR I	Montsenelle (Coigny, Lithaire, Prétôt Sainte Suzanne, Saint Jores)	Mercredi impair <u>Période estivale</u> : mercredi	Mercredi impair <u>Période estivale</u> : mercredi	
S	Neufmesnil	Vendredi impair <u>Période estivale</u> : vendredi	Vendredi impair <u>Période estivale</u> : vendredi impair	
	Saint Nicolas de Pierrepont	Jeudi pair <u>Période estivale</u> : jeudi	Jeudi pair <u>Période estivale</u> : jeudi	

	I	T		
	Saint Sauveur de Pierrepont	Jeudi impair	Jeudi impair	
	Same Sauvear de l'ierrepont	<u>Période estivale</u> : jeudi	<u>Période estivale</u> : jeudi impair	
	Varenguebec	Mercredi pair	Mercredi pair	
	Varenguebec	<u>Période estivale</u> : mercredi	<u>Période estivale</u> : mercredi pair	
	Prottovillo sur Av	Lundi	Lundi impair	
	Bretteville sur Ay	<u>Période estivale</u> : lundi + vendredi	<u>Période estivale</u> : lundi	
	Créances	Lundi	Lundi	
	Geffosses	Jeudi impair	Jeudi impair	
	Genosses	<u>Période estivale</u> : jeudi	Jedul IIIIpali	
	La Feuillie	Jeudi impair	Jeudi pair	
SA		<u>Période estivale</u> : jeudi	Jeddi pali	
LESSAY	Laulne	Mercredi impair	Mercredi pair	
DE	Lessay	Mardi	Mardi	
SECTEUR	Millières	Jeudi impair	laudi nain	
l E	Willieres	<u>Période estivale</u> : jeudi	Jeudi pair	
SE	Pirou	Lundi	Lundi	
	Pirou	<u>Période estivale</u> : lundi + jeudi	<u>Période estivale</u> : lundi + jeudi	
	Satista Campanita ann An	Lundi	Lundi	
	Saint Germain sur Ay	<u>Période estivale</u> : lundi + vendredi	<u>Période estivale</u> : lundi + vendredi	
	Saint Patrice de Claids	Mercredi impair	Mercredi pair	
	Vesly	Mercredi impair	Mercredi pair	

Sur le secteur de La Haye et les communes de Geffosses, Pirou et Créances, la collecte des déchets ménagers, déléguée à la société Veolia, anciennement SPEN, est réalisée en benne bicompartimentée. Sur le secteur de Lessay, la Communauté de Communes réalise en régie la collecte des ordures ménagères et de la collecte sélective (hors verre) par deux véhicules et équipes de collecte distincts (*Tableau 2*). Le dispositif de pré-collecte choisi est la collecte en sacs de 30L et 50L, dont l'évolution en une dotation globale en bacs sera envisagée afin de réduire la consommation de matière plastique et respecter la recommandation R437 de la CNAMTS.

Tableau 2 : Temps et kilomètres parcourus pour la collecte des ordures ménagères et des déchets recyclables (hors verre) sur les secteurs de La Haye et de Lessay

	LA HAYE	LESSAY	
	OMr/CS	OMr CS	
Temps de collecte	2 394 h	1 243 h	1 160 h
Kilomètres parcours	22 656 km	16 920 km	16 656 km

L'ensemble des ordures ménagères et déchets recyclables, hors verre, sur le territoire est ensuite déchargé au quai de transfert de Périers (Route de Montsurvent) dans des bennes de 30 m³ équipées de cadre-filet, dont deux sont dédiées aux ordures ménagères des secteurs de La Haye et de Lessay et deux aux déchets recyclables. Ces bennes sont ensuite transportées par la société Sphère jusqu'au centre de tri Kerval Généris à Ploufragan (22).

Quant au verre, sa collecte est assurée grâce à un parc de **104 conteneurs à verre aériens** répartis sur les 19 communes de ces secteurs, dont au moins un conteneur par commune, soit **6 conteneurs pour 1 000 habitants**. La collecte est réalisée par l'entreprise **Le Goff, une fois toutes les**

deux semaines, voire une fois par semaine suivant la vitesse de remplissage. L'entretien et les éventuelles réparations des conteneurs sont réalisés par la Communauté de Communes.

Secteur de Périers

Sur le secteur de Périers, la collecte est également réalisée en **régie** par la Communauté de Communes, grâce à un véhicule de collecte ramassant les sacs gris transparents **au plus près des habitations une fois par semaine** (C1), voire **deux fois par semaine** pour le bourg de Périers (C2. *Tableau 3*).

	COMMUNE	COLLECTE DES ORDURES MENAGERES
	Auxais	Vendredi
	Feugères	Jeudi
	Gonfreville	Mercredi
SS	Gorges	Mercredi
PERIERS	Le Plessis Lastelle	Mercredi
	Marchésieux	Lundi
DE	Nay	Mercredi
CTEUR	Périers (campagne)	Lundi
5	Périers (ville)	Mardi + Samedi
SE	Raids	Vendredi
	Saint Germain sur Sèves	Vendredi
	Saint Martin d'Aubigny	Jeudi
	Saint Sébastien de Raids	Vendredi

Tableau 3 : Calendrier de collecte des communes des secteurs de Périers.

La collecte des déchets recyclables en apport volontaire et en 3 flux (emballages, papiers et verre) a été maintenue en l'état, la compétence de « Collecte et traitement des déchets recyclables » étant déléguée au SMPF. Ce dernier possède un parc de 87 conteneurs aériens de 4m³ répartis sur 26 emplacements différents entre les 11 communes du secteur, avec un minimum d'1 PAV par commune. Chaque PAV possède a minima 1 conteneur Emballages, 1 conteneur Papiers et 1 conteneur Verre, à l'exception de deux PAV (1 Verre et 1 Emballages à la salle des fêtes de Périers ; 1 Emballages au collège de Périers).

Tahleau 4 · Dotation er	n conteneurs à emballages.	à naniers et à verre	sur le secteur de Périers

	CONTENEUR A EMBALLAGES	CONTENEUR A PAPIERS	CONTENEUR A VERRE
NOMBRE DE CONTENEURS	39 conteneurs	22 conteneurs	26 conteneurs
DOTATION PAR HABITANTS (hab)	143 hab/conteneur	253 hab/conteneur	214 hab/conteneur

Les conteneurs **Verre** sont vidés en moyenne **toutes les 4 semaines**, voire chaque semaine pour la commune de Périers où la densité de population est la plus forte. Les conteneurs Emballages sont vidés **toutes les semaines**, à l'exception de certains PAV peu fréquentés (Auxais, Marchésieux, Nay, Rue de la 90ème division US à Périers, Rue de la Capellerie à Périers, Saint Sébastien de Raids). Les conteneurs **Papiers** sont vidés **toutes les deux semaines**.

Les ordures ménagères sont ensuite déchargées dans des bennes de 30m³ au quai de transfert (Route de Montsurvent, Périers) puis transportées par la Sphère jusqu'au centre de traitement de Cavigny pour être traitées par le Syndicat Mixte du Point Fort (SMPF).

2. Les déchetteries

Les déchetteries communautaires de La Haye et de Créances

La Communauté de Communes possède deux déchetteries communautaires sur le territoire : La Haye et Créances. L'accès à ces déchetteries est encadré par un règlement intérieur commun depuis 2018 et est soumis à la présentation d'un autocollant d'accès, délivré aux pôles de la Communauté de Communes ou en mairies aux habitants résidant sur le territoire de la Communauté de Communes. Le règlement intérieur, commun aux déchetteries communautaires, stipule que tout habitant du territoire peut déposer les déchets autorisés dans la limite de 300 kg par apport et par jour, hors amiante limitée à 40 kg par apport et par jour. Au-delà, le particulier est considéré comme professionnel et le dépôt facturé comme tel. Les apports des professionnels, dont le siège social est situé ou travaillant sur le territoire, sont également autorisés à déposer aux tarifs suivants précisés dans le *Tableau 5*.

NATURE DES DECHETS	TARIFS (€/Tonne)
Amiante	250
Bois	104
Cartons bruns	0
Déchets verts	60
Encombrants	145
Ferrailles	0
Gravats inertes	54

Tableau 5 : Tarifs des dépôts en déchetterie définis selon la délibération DEL20180705-192

Située sur la Zone Industrielle de la Canurie à La Haye, la déchetterie communautaire de La Haye est ouverte aux horaires suivants (*Tableau 6*) :

Tableau 6 : Horaires d'ouverture de la déchetterie communautaire de La Haye située Zone Industrielle de la Canurie à La Haye

Horaires d'ouverture - Déchetterie de La Haye				
Lundi <i>fermée</i> 13h30 - 17h50				
Mardi	fermée	13h30 - 17h50		
Mercredi	9h00 - 12h00	13h30 - 17h50		
Jeudi	fermée	13h30 - 17h50		
Vendredi	fermée	fermée		
Samedi	9h00 - 12h00	13h30 - 17h50		
Dimanche	fermée	fermée		

Elle dispose de **9 quais** permettant l'accès à **une benne** d'**encombrants, une** benne **EcoMobilier**, **une** benne de **tontes**, **deux** bennes de **déchets verts**, **une** benne de **ferraille**, **une** benne de **bois**, **une** benne de **cartons bruns** et **une** benne de **gravats inertes** (*Figure 2*). Deux conteneurs à verre et un conteneur à Textile, Linge de Maison et Chaussures (TLC) sont mis à disposition des usagers en haut de quai. Une **benne** équipée d'un body-benne est disposée en bas de quai pour le dépôt

d'amiante. Un local ouvert permet la réception et le tri des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), des piles, des lampes, des néons, des huiles alimentaires et des extincteurs. Un local fermé, accessible uniquement par le gardien, permet le tri et le stockage des Déchets Diffus Spécifiques (DDS). Enfin, le local du gardien de la déchetterie est situé à l'entrée de la déchetterie, un bâtiment technique et une plateforme dédiée à la collecte des branchages viennent compléter les équipements.



Figure 2 : Vue aérienne de la déchetterie communautaire de La Haye. Y sont visibles les 9 quais où sont positionnées 9 bennes de 20 à 30m³, le local ouvert pour DEEE et DDS (toit gris à droite), le local fermé pour DDS (toit blanc à droite), le bureau du gardien de déchetterie (toit bleuté en haut à droite) et la benne d'amiante de 15m³ (en bas à droite).

Au Parc d'Activités de la Côte Ouest à Créances, la déchetterie communautaire est ouverte aux horaires suivants (Tableau 7) et dispose de 10 bennes de 30m³ à quai : deux bennes d'encombrants, une benne de ferraille, une benne de bois, une benne dédiée aux Déchets d'Eléments d'Ameublement (DEA), une benne de cartons bruns, deux bennes de déchets verts, une benne de tonte et une benne de gravats inertes. Un big-bag permet la collecte séparée des couettes et oreillers dans le cadre de la REP des DEA. Le local du gardien situé en haut de quai permet la surveillance des bennes et du dispositif de dépôt des DDS, bidons, piles, ampoules et cartouches d'encre. Les DDS et les huiles alimentaires sont ensuite triés et stockés dans le local dédié fermé, uniquement accessible par les gardiens. En bas de quai, une plateforme disposant d'une cuve de 200L pour les huiles de vidange et de plusieurs cages métalliques permet le tri des DEEE suivant leur catégorie : Gros Electroménager Froid (GEM F), Hors Froid (GEM HF), Petit Appareil Electroménager (PAM), etc. A proximité se situe également une benne de 20m³, fermée et équipée d'un body-benne, pour le dépôt d'amiante. De l'autre côté du quai, la collecte du verre et des TLC est assurée par respectivement un et deux conteneurs. Un local technique permet ensuite le stockage à l'abri des DEEE, des extincteurs et des objets dédiés au réemploi. Enfin, une plateforme empierrée permet la réception des branchages.

Tableau 7 : Horaires d'ouverture de la déchetterie communautaire de Créances située sur le Parc d'Activités de la Côte Ouest à Créances

Horaires d'ouverture - Déchetterie de Créances					
-	Du 🏞 octobi	Du 🏻 octobre au 31 mars		30 septembre	
Lundi	fermée	13h30 - 17h00	9h00 - 12h00	13h30 - 18h00	
Mardi	9h00 - 12h00	fermée	9h00 - 12h00	13h30 - 18h00	
Mercredi	fermée	13h30 - 17h00	9h00 - 12h00	13h30 - 18h00	
Jeudi	fermée	fermée	fermée	fermée	

Vendredi	9h00 - 12h00	13h30 - 17h00	9h00 - 12h00	13h30 - 18h00
Samedi	9h00 - 12h00	13h30 - 17h00	9h00 - 12h00	13h30 - 18h00
Dimanche	fermée	fermée	fermée	fermée

La mise à disposition et le transport des bennes de 30m³ et de 20m³ sont réalisés par la société Sphère. La mise à disposition des contenants des DDS (fûts, palettes, caisses) et leur transport sont assurés pour partie par la société Madeline et pour partie par Chimirec. La mise à disposition de la benne EcoMobilier et son transport, l'enlèvement des DEEE, des néons, des lampes, des piles, des cartouches d'encre et d'une partie des DDS sont réalisés gratuitement par des éco-organismes ou dans le cadre d'une convention.

Secteur de Périers

Située sur la Zone Industrielle de la Route de Carentan à Périers, la déchetterie est gérée par le SMPF et est accessible par tous les habitants du territoire de la Communauté de Communes et des communes adhérentes au SMPF. Elle est ouverte aux horaires suivants :

Tableau 8 : Horaires d'ouverture de la déchetterie de Périers située sur la Zone Industrielle Route de Carentan à Périers et gérée par le Syndicat Mixte du Point Fort (SMPF)

Horaires d'ouverture - Déchetterie de Périers				
Lundi <i>fermée</i> 14h00 - 18h00				
Mardi	fermée	fermée		
Mercredi	9h00 - 12h00	fermée		
Jeudi	fermée	fermée		
Vendredi	fermée	14h00 - 18h00		
Samedi 9h00 - 12h00 14h00 - 18h00				
Dimanche	fermée	fermée		

La déchetterie dispose de 8 bennes à quai : une benne dédiée aux métaux, une benne dédiée au bois A et une au bois B, une benne de déchets verts, une benne de tontes, un conteneur ouvert dédié aux DEA, une benne de cartons bruns, une benne de gravats inertes et une benne d'encombrants. Dans un local fermé, peuvent également être remis les piles, les radiographies, les médicaments, les DDS, les cartouches d'encre et les bouteilles de gaz. La déchetterie dispose également d'une cuve à huile de vidange et d'une guérite pour le gardien de la déchetterie. En dehors de l'enceinte de la déchetterie, sont disposés deux conteneurs Emballages, un conteneur Papiers et un conteneur Verre, accessibles à tous.

3. Evolutions prévues de l'organisation de la collecte

Une étude sur les gros producteurs est prévue au cours de l'année 2021 afin de mieux cerner les quantités produites sur le territoire et mieux répondre à leurs besoins, tant en termes de quantités que de nature de déchets déposés à la collecte. Si cette évolution n'affectera pas foncièrement la collecte en déchetterie, il est tout de même à noter que le suivi de la fréquentation des deux déchetteries communautaires sera envisagé. Enfin, un suivi régulier et précis de la consommation des sacs-poubelle sera maintenu tout au long de l'année tout en surveillant les quantités de déchets produites par les ménages afin de collecter des données suffisantes pour à terme, envisager une dotation en bacs individuels des foyers du territoire.

C. Bilan de la collecte des déchets sur le territoire

Le tonnage global de déchets collectés sur le territoire est en baisse en 2020 par rapport aux années précédentes (-13%; Tableau 9). Depuis la mise en place des nouvelles modalités de collecte au 1^{er} janvier 2020, la production globale d'ordures ménagères a ainsi diminué de 31% (5 300 T en 2019; 3 650 T en 2020) tandis que la collecte sélective atteint 2 751 T en 2020, soit +18% par rapport à 2019. La collecte des déchets volumineux, dangereux et spécifiques en déchetterie diminue de près de 1 000 T par rapport à 2019 en atteignant seulement 8 460 T en 2020 (-11%).

Tableau 9 : Evolution des tonnages collectés totaux (Tonne) sur le territoire de la Communauté de Communes, tous secteurs confondus

	2017	2018	2019	2020	Evolution 2019-2020	Performance de collecte 2020
Ordures ménagères	5 186 T	5 243 T	5 300 T	3 650 T	-31%	166 kg/hab
Collecte sélective	1 061 T	1 112 T	1 108 T	1 412 T	27%	64 kg/hab
Verre	1 281 T	1 410 T	1 233 T	1 339 T	9%	61 kg/hab
Déchetterie	9 235 T	9 084 T	9 471 T	8 460 T	-11%	385 kg/hab
TOTAL	16 763 T	16 849 T	17 112 T	14 861 T	-13%	676 kg/hab

1. Les ordures ménagères et les déchets recyclables

Sur le secteur de La Haye et Lessay, où l'extension des consignes de tri, le passage en monoflux, l'adaptation des fréquences de collecte et le rapprochement du service de collecte au plus près des habitations ont été mis en œuvre, 2 648 T d'ordures ménagères ont été collectées (-35% par rapport à 2019), 1 116 T d'emballages et de papiers (+34%) et 1 027 T de verre (+9%) (Figure 3). Ainsi, les performances de collecte sont élevées sur ce secteur :

- 162 kg d'ordures ménagères par habitant
- **68 kg d'emballages et de papiers** par habitant
- **63 kg de verre** par habitant
- **404 kg déposés en déchetterie** par habitant

Sur le secteur de Périers, les ordures ménagères ont diminué de 17%, la collecte des corps plats atteint seulement 125 T en 2020, soit 12% de moins qu'en 2019 sachant que la collecte a été interrompue durant les deux mois de confinement en mars et avril 2020, les corps plats collectés représentent 171 T (+26%) et le verre, 312 T (+8%). Sur ce secteur, les performances de collecte sont les suivantes :

- 180 kg d'ordures ménagères par habitant
- 53 kg d'emballages et de papiers par habitant
- **56 kg de verre** par habitant
- 330 kg déposés en déchetterie par habitant

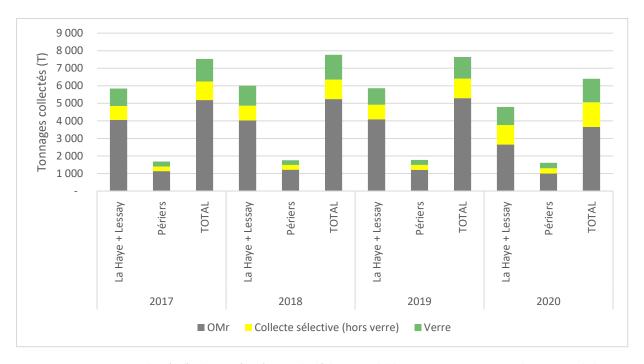


Figure 3 : Tonnages collectés d'ordures ménagères et de déchets recyclables entre 2017 et 2020 sur le territoire de la Communauté de Communes

2. Les déchetteries

Les tonnages globaux collectés en déchetterie suivent la même tendance que les ordures ménagères avec une diminution des tonnages collectés de 11% (*Tableau 10*). Les déchetteries présentent cependant la particularité cette année d'avoir été fermées durant sept semaines consécutives lors du premier confinement lié à la pandémie de COVID-19. Certains tonnages collectés en sont ainsi impactés, sans pour autant être représentatifs d'un changement de pratique pérenne sur le territoire.

Ainsi, les tontes ont été collectées en mélange des branchages sur la déchetterie de Périers en 2020 et les tonnages collectés aux déchetteries de La Haye et de Lessay ont diminué respectivement de 34% et de 56%, présentant un taux global de diminution de 50%, vraisemblablement lié à une réorientation des tontes habituellement déposées vers du compostage, du paillage ou du mulching à domicile. La diminution des déchets verts (-29% à La Haye; -16% à Créances; -25% à Périers) s'explique en partie pour les mêmes raisons mais également par la mise en place d'une plateforme de branchages, permettant le broyage sur place, à la déchetterie communautaire de Créances.

Certains apports ont cependant augmenté par rapport aux années précédentes. Ainsi, l'apport d'amiante a augmenté de 29% en 2020 (76,16 T sur La Haye et Créances confondus; Périers n'acceptant pas l'amiante). La production de cartons bruns est conséquente en 2020 avec plus de 250 T collectés (+19%), malgré les semaines de fermeture, principalement liée au développement important de la livraison à domicile depuis le début de la pandémie.

Tableau 10 : Tonnages collectés (Tonnes) dans les déchetteries communautaires de La Haye et de Créances et la déchetterie de Périers en 2020

2020	La Haye	Créances	Périers	TOTAL
Amiante	4,24	71,92	-	76,16
Cartons bruns	73,03	115,50	65,74	254,27
DDS	16,77	31,94	13,50	62,21
DEEEE	92,99	132,58	75,77	301.34

TOTAL	2 672,23 T	3 950,45 T	1 840,47 T	8 463,15 T
Mobilier	133,51	127,04	154,75	415,30
Bois	217,46	426,54	52,66	696,66
Déchets verts	540,31	1 001,05	520,37	2 061,73
Tontes	229,83	170,32	-	400,15
Gravats inertes	493,13	806,72	467,58	1 767,43
Ferrailles	177,96	241,10	113,32	532,38
Encombrants	693,00	825,74	376,78	1 895,52

D. Le traitement des déchets ménagers

Chaque déchet bénéficie d'un traitement particulier suivant sa nature, son potentiel de recyclage, de valorisation matière, énergétique, voire est enfoui pour les déchets non valorisables.

1. Les ordures ménagères résiduelles

Les ordures ménagères collectées en porte-à-porte sur le territoire sont transportées en bennes de 30 m³ depuis le quai de transfert de Périers jusqu'au centre de traitement du SMPF à Cavigny (50). Les ordures ménagères du secteur de Périers sont prises en charge par le SMPF en tant qu'ancienne collectivité adhérente. Les ordures ménagères du secteur de La Haye et de Lessay y sont traitées dans le cadre d'un marché public de services, la Communauté de Communes étant alors cliente du SMPF. Les ordures ménagères sont triées et séparées suivant leur taille et nature pour être méthanisées et ainsi produire du biogaz valorisé énergétiquement en chaleur et électricité et en partie pour être compostées après un premier passage en bioréacteur. Enfin, les refus et rebuts seront enfouis à l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) de Saint Fromond.

La fragilisation de la toiture des digesteurs, leur absence d'étanchéité et le risque d'explosion lié au gaz a cependant contraint le SMPF à suspendre son activité de méthanisation en décembre 2020 pour un délai indéterminé. Cette modification du fonctionnement de l'unité de traitement pourra nécessiter une révision du marché de traitement des ordures ménagères en cours.

2. Les déchets recyclables

Secteur de La Haye/Lessay

Le tri et le traitement des déchets recyclables collectés sur ce secteur sont assurés par la Sphère dans le cadre d'un marché public de quatre ans depuis le 1^{er} janvier 2020. Le centre de tri de Donville les Bains ne pouvant assurer un tri conforme aux standards de l'extension des consignes de tri, les déchets recyclables sont triés au centre de tri Kerval Generis situé à Ploufragan (22) dans l'attente de l'ouverture du centre de tri ECOSPHERE à Villedieu les Poêles (50), prévue en mai 2021. Une partie des déchets recyclables collectés était cependant stockée en transit sur le site de la Sphère à Donville les Bains. L'incendie de ce centre de tri le vendredi 29 mai 2020 a détruit une partie des déchets recyclables collectés jusqu'alors (<200 T), se traduisant notamment par une différence entre le total des tonnages collectés et triés en 2020.

Tableau 11 : Répartition du gisement traité au centre de tri Kerval Généris suivant le matériau trié sortant.

		PRODUCTION	PERFORMANCE DE RECYCLAGE (kg/habitant)
	Acier	67,881 T	4,14 kg/hab.
	Aluminium	8,445 T	0,52 kg/hab.
	Papier	324,03 T	19,77 kg/hab.
	Mix PEHD-PP-PS	21,983 T	1,34 kg/hab.
	PEHD	12,04 T	0,73 kg/hab.
ne	PET clair	55,136 T	3,36 kg/hab.
Plastique	PET foncé	19,373 T	1,18 kg/hab.
Pla	PP	9,741 T	0,59 kg/hab.
	PS	3,605 T	0,22 kg/hab.
	Films	33,173 T	2,02 kg/hab.
Briques alimentaires		21,878 T	1,33 kg/hab.
Cartonnettes		99,217 T	6,05 kg/hab.
Refus de tri		279,418 T	17,04 kg/hab.
	TOTAL	955,92 T	123,13 kg/hab.

Sur 1 116 T d'emballages et de papiers collectés en 2020, 956 T ont ainsi été triées à Kerval, permettant de produire 676 T de matière valorisable (*Tableau 11 et Figure 4*). Les différents matériaux sont ensuite conditionnés, principalement sous forme de balles, puis achetés par différents repreneurs et réintègrent les circuits de recyclage (*Tableau 12*). Dix-sept caractérisations ont permis de définir la répartition des matériaux triés et le taux de refus spécifiques au gisement de la Communauté de Communes. Avec un taux de refus moyen annuel de 29%, 271 T de déchets ont été envoyés dans l'unité de valorisation énergétique du même complexe Généris, permettant leur valorisation énergétique en Combustible Solide de Récupération (CSR).

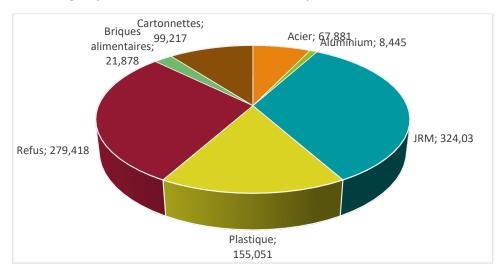


Figure 4 : Répartition du tonnage sortant des différents matériaux triés en 2020 (Tonne)

Le **verre** collecté en conteneurs aériens est ensuite regroupé sur une **plateforme** à Orval puis envoyé chez le **repreneur O-I France**. En 2020, **1 063 T** ont été expédiées chez le repreneur O-I France, soit **+9% qu'en 2019**.

Secteur de Périers

La compétence de « Collecte et traitement des déchets recyclables » étant déléguée au SMPF, ce dernier assure le **tri et le conditionnement des corps plats et des corps creux** dans **son centre de tri situé à Cavigny**.

3. Les déchetteries

Les déchetteries de La Haye et de Créances disposent des mêmes installations et des mêmes exutoires pour les différents déchets collectés. Les cartons bruns sont triés et conditionnés à Donville les Bains pour ensuite être rachetés par la Sphère et réintégrer les circuits de fabrication. Le bois est ainsi broyé au Ham puis valorisé énergétiquement. Les tontes sont traitées à l'unité de méthanisation de la SCEA du Château à Laulne (50), sur le territoire de la Communauté de Communes, pour produire du biogaz. Une partie des déchets verts est prise en charge par SEDE Environnement, par broyage puis dans leur unité de compostage aux Veys (50) tandis que la part de déchets verts déposée sur les plateformes est broyée sur place puis réutilisée en copeaux ou en compostage. Les gravats inertes sont pris en charge par la société Sphère pour être enfouis aux carrières de Doville et de Muneville-le-Bingard. L'amiante est traitée et enfouie dans l'Installation de stockage de déchets inertes (ISDI) de Louvigné du Désert. Les encombrants sont enfouis à l'ISDND du Ham par la société Veolia. La ferraille sera triée puis sa matière valorisée par la société Sphère. Le mobilier est entièrement pris en charge par l'éco-organisme EcoMobilier pour être démantelé et les différents matériaux séparés en vue de leur valorisation matière et énergétique. Une partie des DDS est prise en charge par la société Madeline pour être traitée puis stockée à Flers (61). Une autre partie est prise en charge par la société Chimirec dans le cadre d'une convention avec EcoDDS. Les DEEE sont triés, démantelés et recyclés dans des filières agréées.

Il est à noter que tous les objets en bon état d'usage (Mobilier, vaisselle, jouets, DEEE, vélo, etc.) peuvent être déposés aux gardiens des déchetteries, en dehors des exutoires cités précédemment. Une convention liant la Communauté de Communes à Tri Tout Solidaire permet en effet le réemploi de ces objets, qui seront alors revendus à prix modique dans la ressourcerie de Saint-Pierre-de-Coutances, et favorise les emplois d'insertion.

4. La valorisation des déchets collectés

Sur le secteur de La Haye et de Lessay, la **collecte sélective** a permis d'expédier chez les repreneurs plus de **1 500 T de matériaux** (*Tableau 12*) qui ont ainsi réintégré les filières de recyclage et les circuits de production. Les **refus** issus du tri du sélectif entrant (**279 T produites**; 329 T expédiées) sont valorisés énergétiquement en **Combustible Solide de Récupération** (CSR) à l'unité de préparation Ti-Valo, issu du même complexe. Il est à noter que davantage de matériau collecté en 2020 sera valorisé que les tonnages présentés dans le *Tableau 12* car une partie des matériaux triés et mis en balles est **encore stockée dans le centre de tri Kerval Généris**.

Tableau 12: La valorisation matière de la collecte sélective (emballages, papiers et verre) sur les secteurs de La Haye et de Lessay. Les « Tonnages expédiés chez les repreneurs » correspondent aux déchets recyclables collectés en sac jaune, triés par matériau puis mis en balle, ou collectés en point d'apport volontaire puis triés pour le verre, et expédiés chez les repreneurs et recycleurs indiqués afin d'intégrer les circuits de recyclage.

MATERIAU	TONNAGES EXPEDIES CHEZ LES REPRENEURS	REPRENEURS
Acier	48,52 T	Arcelor Mittal
Aluminium	4,283 T	Affimet
Papier	243,86 T	Sphère
Mix PEHD-PP-PS	23,29 T	Malawalast
E PEHD	10,99 T	Valorplast

54,29 T	
17,58 T	
9,17 T	
1,29 T	
32,43 T	
36,77 T	Dovings
51,76 T	Revipac
1062,66 T	O-I France
1 596,89 T	-
	17,58 T 9,17 T 1,29 T 32,43 T 36,77 T 51,76 T 1062,66 T

Quant aux déchetteries, **4 754 T de matériaux** ont ainsi été valorisées à travers le tri par les usagers et la collecte séparée de ces déchets en déchetterie (*Tableau 13 et Figure 5*). Une partie des branchages apportés en déchetterie par les usagers n'intègre pas le gisement de déchets verts comptabilisés (1 541 T). Grâce aux plateformes des déchetteries, ces **branchages** sont **broyés sur place** par l'association **STEVE** puis **compostés à Lessay** ou utilisés en **copeaux**.

Tableau 13 : Tonnages valorisés dans les déchetteries communautaires de La Haye et de Lessay

	TONNAGES VALORISES (Tonne)	TYPE DE VALORISATION
Bois	644 T	Énergétique
Tontes	400 T	Énergétique
Cartons bruns	189 T	Matière
Ferrailles	419 T	Matière
Déchets verts	1 541 T	Matière
Gravats inertes	1 300 T	Matière
Mobilier	261 T	Energétique + Matière

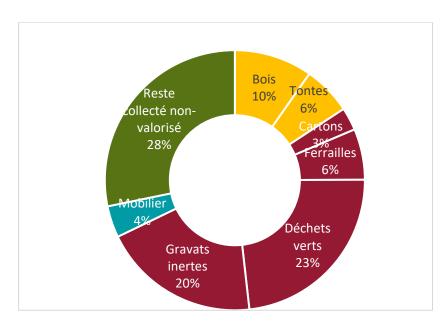


Figure 5 : Répartition des matières valorisées par rapport au tonnage total collecté sur les déchetteries communautaires de La Haye et de Lessay. Sont représentés en orange les déchets valorisés pour leur énergétiquement (Bois : 644 T ;

Tontes : 400 T), en violet, les déchets dont la matière est valorisée (Cartons : 189 T ; Ferrailles : 419 T ;

Déchets verts : 1541 T ; Gravats inertes : 1 300 T) et en marron, les déchets non valorisés. Le mobilier (261 T) est représenté en rouge du fait de sa valorisation matière et énergétique suivant le matériau et les pièces.

Au total, sur la Communauté de Communes, ce sont **3 454 T qui ont été valorisées pour leur matière ou énergétiquement**.

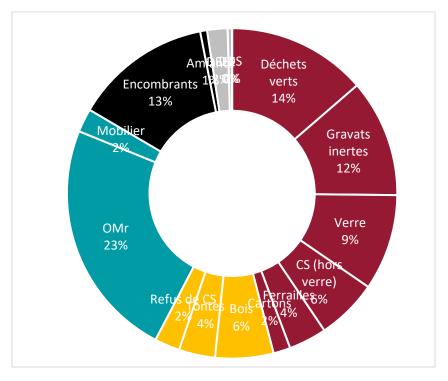


Figure 6 : Soleil montrant le devenir des déchets collectés sur les secteurs de La Haye et de Lessay. Ainsi, on peut noter la valorisation matière majoritaire (5 187 T de déchets verts, gravats inertes, verre, collecte sélective, ferrailles, cartons) puis la valorisation énergétique (1 324 T de, bois, tontes et refus de tri), le mélange des deux par le mobilier et les ordures ménagères (2 909 T) et enfin, la part de déchets non valorisés (1 595 T, soit 14 % du total collecté)

E. La prévention des déchets

1. Indice de réduction des déchets par rapport à 2010

La Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche est issue de la fusion de trois anciennes Communautés de Communes, dont le secteur de Périers sur lequel la Communauté de Communes avait délégué la compétence de « Traitement des déchets ménagers » au SMPF en 2010. Le calcul de l'indice de réduction des déchets ménagers est donc estimé sur les secteurs de La Haye et de Lessay seuls. L'indice en 2020 par rapport à 2010 est de 56,76, traduisant une diminution de la production des ordures ménagères sur le territoire.

Tableau 14 : Evolution de l'indice de réduction des déchets par rapport à 2010

	2010	2020	INDICE
OMr - La Haye	1420 T	2649 T	F.C. 7.C
OMr - Lessay	3245 T	2648 T	56,76

2. Communication et actions de prévention

L'année 2020 a vu de nombreux changements se mettre en place sur la Communauté de Communes. Les habitants en ont ainsi été informés en amont et tout au long de l'année grâce à une vaste campagne de communication. Ainsi, un courrier du territoire a été adressé à chaque habitant à la fin du mois de décembre 2019 afin d'informer des changements à venir. Durant les deux dernières semaines de 2019 et au début du mois de janvier 2020, un calendrier de collecte et un guide de tri

détaillé ont permis aux habitants de se familiariser avec les nouvelles consignes de tri, de rappeler les consignes de tri historiques pour le secteur de Périers et d'identifier les jours et fréquences de collecte. Six réunions publiques ont également été organisées sur les trois secteurs de la Communauté de Communes pour qu'élus et habitants échangent autour de ces changements. Une ambassadrice de tri et de prévention des déchets a été recrutée au début de l'année 2020 afin de répondre aux nombreuses interrogations des habitants. Durant l'été 2020, une réglette de tri a été distribuée à chaque habitant pour l'accompagner dans son geste de tri. Une campagne d'affichage dans les communes rappelait également les nouvelles consignes liées à l'extension des consignes de tri. Tout au cours de l'année, des publications sur les réseaux sociaux permettaient d'effectuer des informations ou des rappels réguliers sur le tri et la prévention des déchets. Une intervention scolaire, pour sensibiliser des élèves de CM1 au tri, a été réalisée dans une école de La Haye et deux agents ont effectué 14 jours de sensibilisation en déchetterie.

La communication autour des nouvelles modalités de collecte a également permis de mettre en évidence l'intérêt d'une benne gestion des déchets, par le biais du compostage. De ce fait, **plus de 194 demandes de composteurs** ont ainsi été enregistrées et seront honorées en 2021 avec l'attribution d'un nouveau marché.

3. L'économie circulaire en action sur le territoire

Une agente dédiée à l'économie circulaire est chargée d'animer et développer ce volet sur le territoire. Ainsi, en 2020, quatre ateliers « Rendez-vous avec l'économie circulaire » ont pu être organisés avec une quinzaine d'entreprises pour initier des échanges de matériaux entre elles. La démarche « Ma collectivité dans l'économie circulaire » a permis de sensibiliser différents services à cette dernière, notamment les agents des services enfance/jeunesse et communication, des services techniques et les agents de déchetteries. Enfin, une journée de visite du centre de tri de Kerval a permis à cinq entreprises majeures du territoire, spécialisées dans l'agro-alimentaire et le conditionnement, d'en apprendre davantage sur le tri des emballages, de mieux appréhender les conditions de recyclabilité des emballages plastiques et de l'intégrer dans la conception de leurs nouveaux produits.

F. Impact environnemental et sanitaire

Afin de réduire l'impact environnemental et sanitaire du service de collecte des déchets, les eaux usées des aires de lavage des véhicules de collecte sont récupérées et traitées pour ne pas nuire à l'environnement. De plus, les bennes de déchets sont équipées de **cadre-filet** pour limiter leur envol tant lors du stockage que lors du transport. Une attention particulière est portée sur l'impact sonore des opérations liées à la logistique des bennes de déchetterie.

G. Les emplois liés aux déchets

La Communauté de Communes compte 18 agents liés à la collecte des déchets (*Tableau 15*). Les trois principaux postes liés à la collecte directe sont occupés par 3 chauffeurs, 1 chauffeur-ripeur, 7 ripeurs et 4 gardiens de déchetterie. Le service Déchets compte également 1 technicienne et 1 ambassadrice de tri et de prévention des déchets.

Tableau 15 : Répartition des postes liés au service de collecte et de traitement des déchets

		Equivalent Temps Plein (ETP) affecté à ce poste
DECHETTERIE	Créances	1,6 ETP
DECHETTERIE	La Haye	1 ETP
COLLECTE DES DECHETS	Secteur de Lessay	1,6 ETP + 1,5 ETP
GESTION ET PREVENTION	Secteur de La Haye Secteur de Lessay Secteur de Périers	2 ETP

Le service public de collecte des déchets nécessite la réalisation de missions annexes par les services techniques communautaires et non prises en compte dans les ETP cités. Ainsi, les **heures dédiées au lavage** et à la **réparation** des **conteneurs**, des **bacs roulants** et des **véhicules de collecte** ne sont incluses, tout comme celles liées à la **distribution des sacs dans les communes** du territoire.

H. La concertation et la gouvernance

1. Les moyens d'information et de concertation

L'ensemble des informations nécessaires aux habitants (fréquence et jour de collecte, horaires de déchetteries, consignes de tri, etc.) est disponible sur le **site internet** de la Communauté de Communes. En 2020, un **calendrier** et un **guide de tri** de 8 pages sont venus compléter ces informations. L'**utilisation conjointe** des **médias traditionnels** (presse papier locale; bulletins communautaires et communaux) **et numérique** (presse numérique et réseaux sociaux) ont également permis de **multiplier les supports d'information** à destination des habitants. De nombreux échanges avec les habitants ont pu avoir lieu par **téléphone**, par **mail**, par **courrier** postal ou aux **accueils** de proximité.

Cette année 2020 a également vu naître une **adresse mail dédiée au service Déchets** (*dechets@cocm.fr*), permettant au service d'être facilement et directement joignable. Un **numéro de téléphone** lié au service a également été diffusé au plus grand nombre et sur de nombreux supports (site internet, réglette, calendrier, guide, articles de presse, etc.) afin de simplifier les échanges avec les habitants concernant les déchets.

2. Suivi des réclamations et évolutions

La mise en place de nouvelles modalités de collecte et la campagne de communication induite a permis d'aller davantage à la rencontre de la population mais aussi de permettre aux habitants de s'exprimer davantage sur le sujet des déchets. Ainsi, l'année 2020 a été riche en retours d'habitants concernant le service de collecte (*Tableau 16*). De nombreuses sollicitations concernaient cependant des dysfonctionnements de collecte (508). Les sollicitations liées à la distribution des sacs transparents, très nombreuses (297), se concentrent principalement sur la période de confinement liée au COVID-19 de mars à mai 2021 durant laquelle la Communauté de Communes assurait la distribution des sacs en porte-à-porte.

Tableau 16 : Sollicitations totales enregistrées en 2020 par le service Déchets

OBJET DE LA SOLLICITATION	NOMBRE DE SOLLICITATIONS
Bacs roulants	84
Circuit	23
Communication	22
Compostage	23
Déchetteries	65
Divers	225
Dysfonctionnements de collecte	508
Incivilités	35
Mécontent	56
Positif	2
Quid du tri	125
Refus/Non conformité	166
Sacs	297
Verre	16
TOTAL	1647

II. Les indicateurs financiers

- A. Coût et financement global du service
- 1. Le montant annuel global des dépenses liées aux investissements et au fonctionnement du service

Le coût du service public de collecte est réparti entre les dépenses de fonctionnement (dispositifs de pré-collecte, prestations de collecte, prestations de transport, frais de personnel, carburants, communication, etc.) et d'investissement (achat de véhicules ou de bâtiments, amélioration du bâti, etc). Sur le territoire de la Communauté de Communes, son financement est majoritairement assuré par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), à laquelle s'ajoutent les redevances spéciales (campings et habitations légères), les recettes liées au rachat de matériaux, les soutiens par les éco-organismes et la facturation des dépôts des professionnels en déchetterie. Ainsi, en 2020, les dépenses de fonctionnement s'élevaient à 2 748 525 €, soit une augmentation des coûts de 39% par rapport à 2019. Les recettes ont permis de recouvrir les besoins de financement du service à hauteur de 2 838 150 € (+11% par rapport à 2019) (*Tableau 17*). Le montant des redevances liées aux campings et perçues en 2020 (17 654 €) correspond aux années 2019, facturées rétroactivement, et 2020. Les apports des professionnels en déchetterie n'ont pas été facturés en 2020 mais le seront en 2021, expliquant le montant à 0 € sur les recettes 2020.

Tableau 17 : Présentation des dépenses et des recettes de fonctionnement liées à la collecte et au traitement des déchets

	Dépenses	Prestations	1 681 515
		Personnel	401 984
		Contribution SMPF	382 121
		Sacs-poubelle	89 380
		Carburants	47 416
		Divers	72 420
Fonctionnement		Entretien du matériel (collecte et déchetterie)	28 937
		Communication	11 214
		Composteurs et autres	5 237
		TOTAL	2 748 525 €
	Recettes	TEOM	2 223 552
		Soutiens et reprise matériaux	472 290
		Redevance Habitation légère	82 479
		Personnel	23 633
		Redevance campings	17 654
		Location local OM	7 800
		Apports des professionnels en déchetterie	0
		Vente des composteurs	1 005
		TOTAL	2 838 150 €

Quant aux investissements réalisés en 2020, ceux-ci sont principalement liés à l'aménagement d'une plateforme de branchages à la déchetterie de Créances, la pose d'une barrière et la réfection de l'enrobé au quai de transfert de Périers et l'achat d'une benne d'ordures ménagères (BOM) pour assurer la collecte sélective en régie sur le secteur de Lessay. Les recettes d'investissement sont principalement dues à la perception du Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) et s'élèvent à 74 156 € (Tableau 18).

Tableau 18 : Présentation des principales dépenses et recettes d'investissements liées aux déchets en 2020

		Aménagement plateforme déchetterie	13 488
Investissements	Dépenses	Barrière quai de transfert	1 740
		Réfection enrobé quai de transfert	26 384
		Achat véhicule de collecte	35 400
		Divers	11 716
		TOTAL	88 728 €
	Recettes		74 156 €

2. Le coût aidé du service public

Le coût aidé du service public (*Tableau 19*) correspond au coût restant à charge de la Communauté de Communes, représenté par l'ensemble des charges (prestations, communication, personnel, amortissements, etc.) dont sont déduites les recettes (rachat de matériaux, soutiens des éco-organismes, aides diverses, etc.), hors TEOM.

Tableau 19 : Coût aidé du service public.

Fonctionnement + Investissement	DEPENSES	RECETTES (hors TEOM)	COUT AIDE	COUT AIDE PAR HABITANT
DECHETTERIE	724 863 €	155 064 €	569 799 €	26 €
ORDURES MENAGERES	1 038 987 €	100 123 €	938 864 €	43 €
COLLECTE SELECTIVE	606 788 €	433 508 €	173 280 €	8€
Autre (Personnel)	466 614 €			
TOTAL	2 748 525 €	688 695 €	2 148 557 €	98 €

B. Montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises

L'échéance des marchés liés à la collecte, au transport et au traitement des déchets arrivant à échéance au 31 décembre 2019 a permis d'initier une réflexion autour de la gestion des déchets sur le territoire de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche.

Dans un objectif d'harmonisation à l'échelle du territoire et le but de développer davantage de solutions de recyclage, de nouvelles modalités de collecte ont ainsi été mises en place sur le territoire, tout en renouvelant les marchés de prestations de fourniture et de service.

Ainsi, depuis le 1^{er} janvier 2020, le service public de collecte et de traitement des déchets est délégué à travers plusieurs marchés de services à différentes sociétés comme suit :

- Marché 2019-009 : Collecte du verre, tri des déchets recyclables et traitement des ordures ménagères
 - Lot 1 : Collecte en apport volontaire du verre // Le Goff
 - Lot 2 : Tri des déchets recyclables (hors verre) // SPHERE
 - Lot 2 : Traitement des ordures ménagères // SMPF
- Marché 2019-010
 - o Lot 2 : Traitement des déchets verts // SEDE Environnement
 - o Lot 3: Traitement des encombrants // SPEN/Veolia
 - Lot 4: Traitement des ferrailles // SPHERE
 - Lot 6: Traitement des gravats inertes // SPHERE
 - Lot 7: Traitement des cartons // SPHERE
 - Lot 8 : Traitement de l'amiante // SPHERE
 - Lot 9 : Mise à disposition des contenants, transport et traitement des Déchets Diffus Spécifiques // Madeline
- Marché 2019-014: Collecte en porte-à-porte des ordures ménagères et des déchets recyclables (hors verre) // SPEN/Veolia
- Marché 2019-018 : Fourniture de sacs destinés à la collecte des déchets // PTL
- Marché 2019-019 : Mise à disposition et transport de contenants en déchetteries et en quai de transfert // SPHERE

Les dépenses induites par la collecte, le transport et le traitement des déchets ménagers et assimilés sur le territoire sont présentées dans le Tableau 20, suivant le prestataire concerné. Les prestations confiées à la société SPHERE, détenant plusieurs marchés de services (mise à disposition et transport de bennes, traitement de plusieurs matériaux, tri des déchets recyclables, etc.) occupent le premier poste de dépenses, avec des prestations rémunérées à hauteur de 690 528,19 € TTC. Celles assurées par la société SPEN/Veolia occupent la deuxième place (677 271,83 € TTC) avec des coûts de

prestation de **collecte en porte-à-porte** s'élevant à 522 875,64 € TTC et le **traitement des encombrants**, incluant une part significative de TGAP (**26 455,32** €). Le montant des prestations liées au **traitement des ordures ménagères**, et la **TGAP** induite (28 603,15 €), par le **SMPF** s'élève à **259 372** €. Les prestations non détaillées concernent principalement des **prestations de communication** (envoi de courriers, impression d'autocollants, de guides de tri, etc. ; **7 617,97 € TTC**).

Tableau 20 : Principales prestations rémunérées (€ TTC) liées à la collecte et au traitement des déchets en 2020

PRESTATIONS REMUNEREES				
LA SPHERE	690 528,19 €			
SPEN/Veolia	677 271,83 €			
SMPF	233 936,71 €			
LE GOFF	29 364,76 €			
MADELINE	26 258,14 €			
SEDE Environnement	16 537,40 €			
Autre (HDS, Docapost, La Révérend, etc.)	7 617,97 €			
TOTAL	1 681 515 €			

III. Schéma-bilan